



ARRETE MUNICIPAL
N° 23-011

Le Maire de la Commune de Lentilly,
Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R411 et L411-1,
Vu le code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route notamment l'article R 116.2,
Vu le Code Pénal notamment l'article R 610.5,
Vu la demande de l'Entreprise EIFFAGE ROUTE sis 712 Route du Bois du Maine, BP10, ZI la Pontchonnière 69210 SAVIGNY, en date du 12/01/2023, pour des travaux de préparation et enrobé rue de la Planche 69210 LENTILLY

ARRETÉ

ARTICLE 1

L'entreprise EIFFAGE ROUTE est autorisée à réaliser des travaux de préparation et d'enrobé 1 rue de la Planche 69210 LENTILLY, **entre le 07/02/2023 et le 27/02/2023 de 8h00 à 17h00.**

L'accès sera laissé au ramassage des ordures ménagères tous les mercredis et les vendredis 10 et 24 Février 2023

ARTICLE 2

- **La chaussée sera fermée à la circulation avec mise en place d'une déviation par l'entreprise. Elle sera rendue à la circulation après 17 heures**
 - A hauteur des travaux le stationnement sera interdit.
 - **Le bénéficiaire informera, par écrit, les riverains avant les travaux (Oral ou écrit)**
 - **Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.**

ARTICLE 3

Les dispositions de l'article 1 ne seront effectives qu'après la mise en place par l'entreprise, d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur signalant l'occupation du domaine public et régulant la circulation selon les dispositions de l'article 2.

- Cette signalisation devra être entretenue en permanence.

ARTICLE 4 :

Madame le Maire, Le Directeur général des Services, la Gendarmerie de l'Arbresle ainsi que le personnel municipal concerné par cette décision sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur de EIFFAGE ROUTE
- Monsieur le Directeur du SDMIS
- Monsieur le Commandant de gendarmerie de l'Arbresle
- CCPA Service Voirie
- CCPA Service Déchets

Fait à Lentilly, le **19 JAN. 2023**
Le Conseiller au Maire Délégué
Thierry MAGNOLI

Certifié exécutoire
Dès sa publication
A Lentilly, le

19 JAN. 2023

